SGCE

E20.X2./11/06/71

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

DECRET N° 71/199 du 28/6/71

portant nomination de Monsieur ITOUA Alphonse en qualité de Conseiller d'Ambassade à BONN.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;

VU la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo;

VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 70/170 du 22 Mai 1970 portant nomination de Monsieur GAMBICKY Alexandre en qualité de Conseiller Politique à l'Ambassade du Congo à Bonn :

VU le décret n°68/349 du 26 Décembre 1968 portant nomination de Monsieur ITOUA Alphonse en qualité de Secrétaire d'Ambassade du Congo à Paris ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur ITOUA Alphonse, Secrétaire d'Administration Principal contractuel précédemment Secrétaire d'Ambassade à Paris, est nommé Conseiller d'Ambassade à BONN, en remplacement de Monsieur GAMBICKY Alexandre appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à Bonn, sera enregistré et inséré au Jour l Officiel de la République Populaire du Congo ;

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

Pr. LE Ministre des Affaires Etrangères
Le Ministre des Finances et du Budget

Ange Edouard P O U N G U I.-

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

.../...

LE Ministre des Finances
et du Budget

Ange-Edouard POUGNUI.-

Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail

CH. N'GOUOTO.-